



**FINANCES  
PUBLIQUES**

### Compte rendu du CNAS du 08/07/2021

Convoqué une première fois le mercredi 07 juillet, le Conseil National de l'Action sociale a dû être re-convoqué, le lendemain, jeudi 08 juillet 2021 suite au boycott de Solidaires et de la CGT. Lors de cette seconde convocation, l'ensemble des organisations syndicales étaient présentes.

Dans ce contexte, l'ordre du jour a dû être « allégé ». Seuls certains points incontournables ont été examinés, avec vote des représentants du personnel sur les points essentiels :

- L'agenda de concertation ;
- La réforme de l'Action sociale, focalisé sur le sujet du devenir des résidences de l'EPAF/Vacances ;
- La présentation du récent rapport de la Cour des Comptes sur l'Action sociale au Ministère, pour la période 2015/2020 ;
- Le point d'exécution du budget de l'Action sociale au 30/06/2021 ;
- L'accompagnement de la réforme des Douanes, au travers de la mise en œuvre de nouvelles prestations par l'ALPAF/Logement.

Les autres points seront examinés lors de groupes de travail (GT) ou d'un CNAS au 2<sup>e</sup> semestre 2021.

#### 1/ Sur l'agenda de concertation, l'Alliance **CFDT/CFTC** a demandé, et obtenu :

- Un GT sur le réseau de l'Action sociale, prévu en septembre 2021 ;
- Un GT sur les prestations, aides à la parentalité, logement, restauration, prévu en octobre ;
- Un second GT sur le réseau en octobre 2021, eu égard aux évolutions projetées par le Secrétariat général (mise en place de pôles régionaux, ...) ;
- Un GT dédié à la restauration collective en novembre ou décembre 2021.

Nous avons également demandé un groupe de travail sur la Protection Sociale Complémentaire (la Mutuelle). En effet, depuis plusieurs années, la **CFDT/CFTC** Finances a revendiqué, puis, avec l'ordonnance du 17 février 2021, obtenu, une prise en charge financière, au moins partielle des cotisations Mutuelle par l'Etat-employeur. Nous revendiquons 60 %, comme dans les entreprises du secteur privé de même strate.

Ainsi, dès le 01 janvier 2022, un certain nombre de dispositions doivent être mises en œuvre. En particulier, une participation forfaitaire de 15 € à la PSC versée aux agents par l'Etat employeur. Jusqu'ici, l'administration se retranche derrière le niveau interministériel pour ne pas tenir le GT demandé...

## **2/ Concernant le devenir du parc de résidences de l'EPAF/Vacances :**

Depuis 2017, un certain nombre d'audits ont montré que le modèle de tourisme social porté par l'EPAF était en grande difficulté, pour des raisons concurrentielles (les attentes des agents ont évolué, les jeunes ne sont pas captés, les standards du confort attendus ne sont pas toujours à la hauteur...), mais aussi structurelles : sous-investissement de l'État-propritaire, absence de pilotage du parc, frais de fonctionnement trop importants, désaffection du modèle familial, ....

La pérennité de l'offre de tourisme social aux agents du ministère a donc clairement été posée. Dans le même temps, l'Alliance **CFDT/CFTC** Finances a toujours affirmé que le statu quo n'est plus possible. Le parc des résidences, et l'offre de prestations, doivent maintenant évoluer.

Face à cette situation, le ministère a d'abord proposé de vendre la totalité du parc, comptant 23 résidences, à un professionnel du tourisme social. La **CFDT** et la **CFTC** Finances ont d'emblée refusé cette solution radicale : pour nous, il y a un avenir pour le tourisme social au ministère des Finances !

Dans ce sens, nous avons fait des propositions qui, reprenant les études et audits précédemment réalisées, montrent qu'il est parfaitement possible de maintenir l'activité et une partie du parc au ministère, et d'éviter ainsi l'externalisation totale des prestations Vacances.

Nos arguments ont fini par convaincre le ministère. Ainsi, lors du CNAS du 08/07/2021, le secrétariat général a proposé de conserver 9 résidences, soit une taille critique satisfaisante, pour assurer la continuité de l'activité du parc de l'EPAF.

Le ministère a également proposé des garanties pour les agents concernés, avec, par exemple, la possibilité de ruptures conventionnelles de contrat, tout cela sous le contrôle d'un « comité de suivi », auquel participeront les représentants des personnels.

2 votes successifs ont donc été proposés aux représentants des personnels :

### **Vote 1 : « Etes vous pour ou contre la cession des sites gérés par l'EPAF ? »**

- Ensemble des organisations syndicales : « CONTRE »

Explication de vote de l'alliance **CFDT/CFTC** : nos propositions ont montré qu'il était tout à fait possible de conserver le parc de l'EPAF dans sa quasi intégralité. Nous ne pouvons donc pas accepter de voir proposer sa cession.

### **Vote 2 : « Etes vous pour ou contre les modalités retenues dans le cadre des résidences conservées et l'évolution du mandat de gestion (mise en place d'un comité de suivi) ? »**

- CFDT/CFTC – FO- UNSA/CFE/CGC : « ABSTENTION »
- Solidaires et CGT : « NE PARTICIPENT PAS AU VOTE ».

En faisant des propositions réalistes, ambitieuses, et économiquement viables, les Fédérations des Finances **CFDT/CFTC** ont donc posé les fondations d'une offre de tourisme social pérenne de qualité pour les agents du ministère et accessible aux plus bas revenus.

Tous les acteurs, qu'il s'agisse du secrétariat général du ministère, ou des autres fédérations syndicales des Finances, doivent maintenant faire face à leurs responsabilités respectives.

### **3/ Le rapport de la Cour des Comptes sur l'Action sociale 2015/2020 :**

Après présentation d'une synthèse de ce rapport, l'Alliance **CFDT/CFTC** a regretté qu'il faille attendre un tel document pour que soient prises en compte, par l'administration, un certain nombre de constats et d'analyses, qui sont exactement les mêmes que ceux que fait depuis plusieurs années l'alliance **CFDT/CFTC**, à la fois sur le déficit de pilotage de l'autorité de tutelle, le ministère, et sur le déficit de coordination entre les différents acteurs de l'Action sociale.

A contrario, avec l'ensemble des représentants du personnel, l'Alliance **CFDT/CFTC** a dit son opposition frontale au rapprochement entre l'ALPAF/Logement et la Masse des Douanes recommandé par la Cour des Comptes. Très clairement, un tel rapprochement n'a aucun sens, ni dans sa gestion, ni dans le rôle dévolu à chacune de ces structures, vis-à-vis de leurs bénéficiaires.

En réponse, la Secrétaire Générale a déclaré avoir bien pris note des oppositions des organisations syndicales et qu'elle avait déjà expliqué à la Cour des Comptes que ce rapprochement n'était pas ni une priorité du ministère, ni à l'ordre du jour.

### **4/ Exécution du budget de l'Action sociale au 31/06/2021 :**

L'Alliance **CFDT/CFTC** a affirmé que ce n'était pas l'exécution du budget en cours en pandémie, qui était réellement significative, mais plutôt les attaques dont fait l'objet le budget de l'Action sociale du ministère.

En effet, nous assistons, au fil des années, à sa réduction, sur le mode « drastique » : quasiment moins 12 millions entre 2019 et 2020, c'est-à-dire plus de 10 % de budget en moins !

Pour l'Alliance **CFDT/CFTC**, le budget de l'Action sociale appartient aux agents : il ne peut donc faire l'objet des « ajustements », auxquels nous assistons chaque année, mises en réserve, gels, réductions, ponctions sur la trésorerie des associations gestionnaires, ....

Ce budget doit, au contraire, être déployé dans son intégralité, et sur la pluri-annualité. Enfin, pour être réellement efficace au bénéfice des personnels, il doit être négocié et piloté avec les représentants de ceux-ci, au travers d'une gouvernance réformée de l'Action sociale.

### **5/ Il était proposé aux représentants du personnel de valider le dispositif spécifique d'accès à des prestations d'aides et prêts proposées en matière d'aide au logement, en accompagnement de la réforme des Douanes :**

L'alliance **CFDT/CFTC** a validé à la fois le dispositif d'aide aux collègues Douaniers, et le principe d'un accord majoritaire.

Nous avons cependant exprimé une interrogation fondamentale : le dispositif décrit est-il transposable, et dans quelles conditions, aux autres administrations du ministère, par exemple la DGFIP, ou la DGCCRF, victimes également de restructurations importantes ? Mutisme de l'administration...

Ce point a fait aussi l'objet d'un vote des représentants des personnels :

- CFDT/CFTC – CGT-FO-UNSA/CFE/CGC : « POUR »
- Solidaires « NE PARTICIPE PAS AU VOTE ».

L'Alliance **CFDT/CFTC** se bat au quotidien pour une Action sociale offrant des prestations de qualité, accessibles à chacun et à tous les agents actifs ou retraités du ministère, quels que soient leurs statuts ou leur affectation sur le territoire national.

**L'Alliance CFDT/CFTC refuse le statu quo, prend ses responsabilités, et n'hésite pas à s'engager pour l'ensemble des agents. Nos organisations privilégient la négociation et le réformisme, et notre action porte ses fruits : le maintien des activités du parc de l'EPAF/Vacances (après la menace d'une vente globale), ou la prise en charge prochaine par l'Etat employeur d'une partie de la cotisation mutualiste de nos collègues sont les preuves, parmi d'autres, de l'efficacité de notre syndicalisme !**